



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 56275

Texte de la question

Mme Danielle Auroi attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des personnels publics et privés qui exercent sur les réseaux et les infrastructures routières et navigables exposés aux risques professionnels liés à l'amiante. L'impact de l'amiante sur la santé des travailleurs exposés est aujourd'hui bien connu. Responsable de nombreuses pathologies, cette substance cancérigène a fait l'objet d'une interdiction totale en 1997. De nouvelles dispositions législatives doivent désormais être prises afin d'indemniser l'ensemble des travailleurs exposés. En effet, les agents qui ont exercé et exercent sur les réseaux et les infrastructures routières et voies d'eau, bien qu'exposés aux risques professionnels de l'amiante, ne bénéficient toujours pas de suivi médical spécifique. Le 28 février 2014, le Premier ministre a demandé au ministre de l'économie et au ministre délégué du budget que des dispositions législatives soient prises pour que les fonctionnaires et les agents publics ayant développé une maladie professionnelle reconnue en lien avec l'amiante puissent, comme les salariés du secteur privé, avoir accès à l'allocation de cessation anticipée d'activité. Aussi, elle demande si le Gouvernement envisage d'étendre cette allocation spécifique.

Texte de la réponse

L'engagement du Gouvernement d'étendre le bénéfice de la cessation anticipée d'activité et de l'allocation spécifique y afférente aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public des trois composantes de la fonction publique reconnus atteints d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante s'est concrétisé dans l'article 146 de la loi de finances pour 2016. Pour être pleinement applicable, cette disposition législative nécessite l'intervention d'un décret en Conseil d'Etat qui est en cours de finalisation, présenté au Conseil commun de la fonction publique du 23 mai dernier, il est soumis pour avis au Conseil d'Etat et sera publié au cours du second semestre 2016.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Auroi](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56275

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4145

Réponse publiée au JO le : [16 août 2016](#), page 7337